Le RASFF donne des indications sur les tendances des alertes alimentaires

2 octobre 2017

Le rapport préliminaire 2016 du *Rapid Alert System for Food and Feed* (RASFF) a été publié récemment. Selon ce rapport, l'an dernier, les notifications ont concerné en premier lieu les denrées végétales, fruits et légumes, puis les denrées aquatiques. De plus, les alertes étaient le plus souvent liées à des contaminations bactériennes et, à un niveau moindre, aux mycotoxines, allergènes, métaux lourds et corps étrangers. Les pays les plus émetteurs étaient l'Italie (417 notifications), l'Allemagne (369), le Royaume-Uni (349) et les Pays-Bas (287).

Le RASFF permet aux États membres de l'Union européenne, ainsi qu'à la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, de signaler les alertes ou non-conformités des aliments, ou des matériaux en contact avec l'aliment, susceptibles de présenter un risque pour la santé humaine. La notification est faite à la Commission, qui diffuse ensuite l'information à l'ensemble des membres du réseau. À l'échelle internationale, le dispositif du RASFF est en lien avec le réseau INFOSAN, dépendant de l'OMS.

Représentation schématique du circuit des notifications

Source : Commission européenne

Source : Commission européenne